

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2025

Le 21 janvier deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Sulpice de Faleyrens, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan DUMONTEUIL, Maire.

Date de convocation : 15 janvier 2025

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 0

Nombre de votants : 14

Etaient présents :

M. Yvan DUMONTEUIL, Maire,

M. Max GADRAT, Mme Françoise CAMUT, M. Jean-Daniel DEBART, Mme Florence ROSSIGNOL-XANS, Adjoints,

MME Christiane FAVARETTO, Mme Valérie GUILLOT, Mme Laure SAINTE LUCE, Mme Brigitte TRIBAUDEAU, M. Jonathan DEBAUD, M. Marc LUCAS, M. Patrick ROSSIGNOL, M. Yoann SABRE

Mme Céline SERVANT, arrivée à 18h22

Absent :

M. Pierre STACHOWICZ

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h04.

Mme Florence ROSSIGNOL-XANS est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2024 n'ayant pas été transmis aux membres du Conseil Municipal, son approbation est reportée au prochain Conseil Municipal.

1/Tarifification 2025 des services municipaux

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les tarifs de restauration scolaire et de garderie 2024.

S'ensuit un rapide échange, la question de la date de mise en œuvre de la nouvelle grille tarifaire pour la cantine scolaire est posée.

Monsieur le Maire répond que la demande de subvention est toujours en cours auprès de l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs de restauration scolaire et de garderie 2024 dans l'attente de la décision de l'ASP, soit :

CANTINE GARDERIE

	Tarifs 2025 (en €)
Repas jusqu'à 2 enfants	3,00
Repas à partir du 3ème enfant	2,80
Repas instituteur	7,00
<u>Garderie</u>	
Garderie (matin et soir de 16h30 à 17h30)	<u>2,00</u>
Garderie (soir de 17 h 30 à 18 h 30)	<u>1,50</u>

FOYER COMMUNAL :

Public	Tarifs	Caution
	2025	2025
	(En €)	(En €)
Jeunes – 25 ans	110	110
Adulte pour 24h	220	220
Adultes pour 48h	330	330
Public hors commune pour 48 h	800	800

TABLES RONDES : 8 € la table **CHAISES** : 2 € la chaise neuve

Il reste convenu que les autres tables et chaises restent mises à disposition gratuitement.

CIMETIERE

Prestations	Tarifs
	2025
	(En €)
<u>Acquisitions</u>	
Concession perpétuelle	70/m ²
Concession trentenaire	50/m ²
Case columbarium 15 ans	370
Case columbarium 30 ans	750
Case columbarium 50 ans	1080

Marché :

Le tarif de droit de place est fixé à 1,50 € le mètre linéaire

Photocopies : gratuité

Adopté Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

2/Autorisation d'engager des crédits d'investissement avant le vote du budget 2025

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'engager les crédits suivants :

- Cpte : 2181 / Opération N° 12 - Portillon Ecole - 515.98 €
- Cpte : 231 / Opération N° 33 - Travaux Pôle artistique - 23 794.69 €

Adopté Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

3/Demande de subvention pour réfection et sécurisation de la rue de la Poste FDAVC

Monsieur le Maire informe qu'une subvention du Fonds Départemental d'Aide à la Voirie Communale (FDAVC) peut être demandée pour la réfection et la sécurisation de la rue de la Poste, 35 % plafonnés à 25 000 euros, soit 8 750 euros X coefficient 1.2, soit un montant de 10 500 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander cette subvention.

Adopté Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

4/Part supplémentaire d'IFSE pour régisseur

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'ordonnance du 23 mars 2022 et son décret d'application du 22 décembre 2022 ont supprimé le régime historique de responsabilité personnelle et pécuniaire (RPP) des comptables publics et des régisseurs et instauré un régime de responsabilité unifié, commun à

l'ensemble des acteurs de la chaîne financière. Dans ce cadre, l'indemnité de régisseur annuelle ne peut plus être versée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'instaurer une part variable du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Rifseep) pour verser un équivalent de cette prime de régisseur, soit un montant de 110 euros annuels à partir du 1^{er} janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'instaurer une part variable du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Rifseep).

Adopté Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 2

5/Restes à réaliser 2024

Les restes à réaliser 2024 en dépenses d'investissement s'élèvent à 116 603.58 euros et en recettes d'investissement à 151 800.27 euros.

6/Demande d'intégration de la voirie et des dépendances du lotissement les Vignes de Canteranne dans le domaine public

Monsieur le Maire informe que le Président de l'ASL Lotissement les Vignes de Canteranne, Monsieur Dimitri DUFFON, sollicite par courrier du 16 janvier 2025, cette intégration. Il propose au Conseil Municipal d'y donner une suite favorable.

M. M. LUCAS note que cette intégration au domaine public de la commune permettra la mise en sécurité du croisement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'intégration de la voirie et des dépendances du lotissement les Vignes de Canteranne dans le domaine public.

Adopté Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

7/Demande de subvention DETR/DSIL

Monsieur le Maire fait un rapide exposé à l'aide de plusieurs plans :

La rue de la Poste permet aux habitants des deux nouveaux lotissements d'être reliés au centre Bourg où se trouvent les commerces. Dans le cadre de la sécurisation de cette voie, une Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) peut être demandée au taux de 25%.

Le devis de l'entreprise AZIMUT s'élève à 250 272 euros TTC, 208 560 euros HT, le maximum demandé sera de 25%, soit 52 140 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander l'octroi de cette subvention.

Adopté Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

8/Commune nouvelle

Monsieur le Maire évoque tout d'abord la réunion du lundi précédent des huit maires concernés par une éventuelle fusion au sein de la commune nouvelle.

M. M. LUCAS fait remarquer qu'il n'y a pas eu de consultation du Conseil Municipal sur le sujet. M. J. DEBAUD aurait souhaité que le sujet soit évoqué avant les vœux.

Monsieur le Maire répond qu'il a consulté le bureau municipal.

M. J. DEBAUD demande dans quel délai cette fusion est envisagée. Après les élections municipales, à partir du 1^{er} janvier 2027 lui répond Monsieur le Maire.

M. M. LUCAS demande quelles sont les économies attendues.

Mme B. TRIBAUDEAU relève que Monsieur le Maire était contre la fusion jusqu'à présent.

Monsieur le Maire évoque le fait que Saint-Émilion a investi depuis 2008 sans s'endetter car la commune a vendu des biens de son patrimoine.

M. J. DEBAUD s'inquiète des questions que vont se poser les habitants face au projet de fusion.

M. J.-D. DEBART prend à son tour la parole pour dire qu'il a été étonné par l'annonce du projet de fusion mais que cela a le mérite de l'avoir intéressé. L'Etat, explique-t-il, a déjà légiféré sur le sujet ; on ne changera pas les panneaux à l'entrée de la commune. La loi dit que chaque commune conserve un maire délégué avec des services indispensables. On peut citer l'exemple de Caudéran à Bordeaux. Il y aura une fusion des conseils municipaux mais cela ne nuira pas à la vie locale. Les écoles ne sont pas systématiquement regroupées.

Le nombre d'habitants de la commune ne va pas changer pour autant. M. M. LUCAS rappelle qu'il n'y a pas eu de nouveau recensement depuis l'achèvement des lotissements.

M. J. DEBAUD observe qu'il n'y a pas beaucoup de logements en location sur Saint Sulpice de Faleyrens et que les logements sont chers ; il n'y a pas beaucoup de jeunes couples avec enfants.

Monsieur le Maire rappelle que l'échange en cours est juste une consultation informelle du Conseil Municipal, il n'attend pas un accord de principe.

Il est rappelé que la gendarmerie ne s'occupe pas de toutes les communes de la juridiction.

M. J.-D. DEBART est opposé à la réduction du personnel. Sur l'équité entre communes au sein de la future commune nouvelle, il rappelle qu'actuellement certains investissements vont déjà plus à l'une ou à l'autre. Il rappelle que nous sommes la plus petite communauté de communes, que le préfet avait fixé le seuil minimum d'habitants à 15 000 et que l'on est juste en dessous. Il y a la Cali et la Communauté de Communes de Castillon-Pujols qui sont plus grosses. Si nous nous trouvons dans une commune de 4 500 habitants qui s'appelle Saint-Émilion, que la CDC soit intégrée dans l'une ou l'autre de ces communautés, nous aurons plus de poids. Sinon, on « se fera manger tout crus ». Notre position géographique nous rapproche davantage de la Cali que de Castillon-Pujols.

Monsieur le Maire propose de travailler au sujet et de revenir avec des éléments concrets. Par exemple, par rapport à d'autres communes, nous sommes très chers sur la taxe d'habitation. Il faut pouvoir mettre des chiffres sur la table.

Pour M. J.-D. DEBART, il faut écouter la population, il y a de fausses croyances. Il y aura aussi des avantages en termes de dotations avec un coefficient multiplicateur pendant quelques mois.

Mme F. ROSSIGNOL-XANS souhaite que la population soit consultée.

M. J.-D. DEBART demande ce qu'en pensent les autres communes, Monsieur le Maire répond qu'elles consultent également leurs conseils municipaux.

M. J.-D. DEBART considère que certains journaux publient des informations fausses sur ce projet de fusion. M. J. DEBAUD note que le journal Sud Ouest a interrogé 3 habitants dont les avis étaient assez positifs sur la fusion, même s'ils ne sont pas forcément représentatifs.

M. M. LUCAS s'interroge sur l'influence que l'on pourra avoir sur le budget de la commune nouvelle.

A ce sujet, Monsieur le Maire explique qu'il n'a pas voulu de la fusion pendant longtemps pour faire aboutir ses projets pour la commune ; il note que tout ce qui avait été prévu a été réalisé.

M. J. DEBAUD déplore qu'on n'investisse pas assez dans l'entretien de ce qui existe déjà, même s'il note que les réalisations neuves de la commune sont géniales. M. J.-D. DEBART cite le stade, qui est dans ce cas. M. J. DEBAUD reconnaît que le projet de rénovation de la rue de la Poste va dans le bon sens.

M. J.-D. DEBART relève que Saint-Émilion rencontre des difficultés dans son projet de transformer son stade en parking, notamment en raison du sous-sol ; le projet n'est plus prioritaire, donc l'équipe de foot du Grand Saint-Émilionnais devrait garder son stade.

M. J.-D. DEBART estime que la question de la fusion ne relève pas seulement des huit maires, il faut une commission.

Pour M. J. DEBAUD, une réunion publique est indispensable ; pour Monsieur le Maire, il faut la préparer, les questions doivent être recueillies pour qu'il les fasse remonter.

M. J. DEBAUD note qu'il existe des tensions entre les communes de la juridiction.

M. J.-D. DEBART évoque l'histoire, Aliénor d'Aquitaine, la naissance de la juridiction il y a 800 ans. Il y avait alors un seul Conseil Municipal. L'histoire revient, même si Saint Sulpice était considérée comme le bas de Saint-Émilion, au sens propre comme au sens figuré. Saint Sulpice a la plus grande réserve naturelle, elle a plus de commerces au service des habitants que Saint-Émilion, malgré ses 49 magasins de vin et ses 25 restaurants.

M. J. DEBAUD demande qui va préparer la mise en place de la commune nouvelle, mis à part les secrétaires généraux. M. J.-D. DEBART lui répond qu'il doit y avoir des aides pour cela.

9/Questions diverses

- Fuite d'eau au cabinet de kinésithérapie

Le cabinet de kinésithérapie a été confronté à une fuite d'eau très importante, en raison d'une rupture de canalisation, restent 2 087 euros à régler sur les 11 835 euros initiaux. Le cabinet sollicite une aide de la commune pour les payer.

Mme C. SERVANT y est opposée car un commerçant doit payer ses charges.

M. J. DEBAUD évoque le décret WARSMANN qui permet en cas de sinistre de ne pas payer plus que sa consommation habituelle d'eau. M. M. LUCAS précise qu'une fois la réparation faite, il faut s'adresser au fournisseur d'eau.

M. M. GADRAT explique qu'il s'agit d'une vieille fuite d'eau dans la chape.

Le principe de faire jouer le décret WARSMANN est retenu.

- Nouvelle fréquence de réfection des routes départementales par le département

Une information est ensuite donnée sur une nouvelle fréquence de réfection des routes départementales par le département : les réfections n'auront plus lieu que tous les 23 ans au lieu de 18 ans actuellement.

- Isolation du plafond de la salle de danse

Est ensuite abordé le sujet de l'isolation du plafond de la salle de danse. Il y a deux devis. Le premier propose l'installation de panneaux acoustiques au plafond pour 15 520 euros, le second un plafond suspendu, dont il est dit qu'il est très efficace, pour 10 000 euros. Cette dernière solution abaisse légèrement le plafond avec la pose de LEDS, ce qui pourrait gêner les activités sportives, le Sanda boxing notamment.

Mme C. SERVANT demande si le plafond présente beaucoup de fuites. M. M. GADRAT lui répond que cette partie du toit est saine.

- Préparation des repas à la cantine scolaire

Monsieur le Maire informe ensuite que le fournisseur de la cantine scolaire, AGAP'PRO, va devenir SODEXO.

M. M. LUCAS rappelle que les plats SODEXO sont des produits transformés. Monsieur le Maire souhaite lui aussi que la cuisine continue à être faite chez nous. M. J. DEBAUD demande si justement, on aura le droit de conserver notre cantine dans le cadre de la commune nouvelle. En effet, rétorque

M. J.-D. DEBART, nous sommes la seule commune de la juridiction à avoir une véritable cuisine scolaire, à Saint-Émilion, il n'y a pas de cuisinier.

M. P. ROSSIGNOL fait la proposition d'installer une boîte à questions en mairie.

- Bilan 2024 de la médiathèque

M. J.-D. DEBART demande aux élus s'ils savent combien de documents contient la médiathèque. La réponse est 9 500 documents.

La CDC verse 11 000 euros tous les ans pour le renouvellement du fonds documentaire et la commune 4 000 euros. Il y a eu, en 2024, 82 ateliers, 1 072 personnes sont venues aux manifestations de la médiathèque. Il y a 700 adhérents actifs, soit une hausse de 8%, qui proviennent de 41 communes, dont un certain nombre de Libourne. La médiathèque a réalisé 18 000 prêts, en hausse de 11%. Elle est ouverte 232 jours par an au public et 24 heures par semaine. Elle possède le label petite enfance « ici bébé lit » ; elle a établi un partenariat avec l'école, avec environ 50 accueils de classes. En 4 ans, les prêts ont augmenté de 34%.

M. J.-D. DEBART conclut en évoquant les craintes de la médiathécaire, Madame Fabienne AGUIRIANO, qu'il soutient, mais qui craint l'essoufflement de la médiathèque après 5 ans d'existence.

- Arbre de Monsieur CAZENABE aux Jardins D'Iris

M. M. GADRAT aborde ensuite la question de l'arbre de Monsieur CAZENABE aux Jardins D'Iris. Cet arbre se trouve à cheval entre la propriété de Monsieur CAZENABE et celle de la commune.

Le bureau municipal a décidé que l'arbre sera abattu par la commune, sans participation financière de Monsieur CAZENABE, mais la souche de l'arbre ne sera pas enlevée.

- Eclairage de nuit de l'école de musique

M. J.-D. DEBART informe qu'un Saint-Sulpicien s'est plaint que la commune n'est pas éclairée la nuit et que pourtant, l'école de musique et le foyer sont éclairés.

Il lui est répondu qu'il avait été prévu de laisser un lampadaire allumé de manière permanente au foyer communal car il y a des manifestations qui peuvent se terminer tard.

Par contre, il a été demandé à l'architecte de couper l'éclairage de l'école de musique la nuit.

- Plan en papier de la commune avec les nouvelles adresses

M. J.-D. DEBART pose la question de savoir si, dans le cadre des nouvelles adresses, il faut imprimer un plan en papier de la commune.

Monsieur le Maire constate qu'il y a encore beaucoup de demande pour les cartes papier.

- Projet de réfection des sentiers de Saint Sulpice

Le projet devrait aboutir d'ici deux ans, ce seront les boucles de Saint Sulpice. Le département paiera pour l'entretien des chemins.

- Calendrier

Bureau de la CDC jeudi 23 janvier

Vœux de la CDC vendredi 31 janvier

Bibliotour le 20 mars ; concerne les 6 maires de la CDC dont la commune est dotée d'une bibliothèque

Prochain Conseil d'Administration du CCAS le 18 février

- Bus de la Cali

M. Y. SABRE demande si le projet de passage du bus de la Cali à Saint Sulpice a avancé. M. J.-D. DEBART lui répond que le projet a été revu avec un seul arrêt à la médiathèque. Mais le chiffre d'un coût pour la commune de 120 000 euros a été annoncé.

Monsieur le Maire n'a prévu que 40 000 euros. M. J.-D. DEBART va demander s'il n'y a pas une erreur sur le montant. A ce prix, il considère qu'il est plus intéressant d'acheter un petit bus. Monsieur le Maire fait remarquer que les chauffeurs ne sont pas habilités à percevoir de l'agent. Mais M. J.-D. DEBART lui répond que cette difficulté peut être résolue par une carte de transport ; il va rencontrer le maire de Libourne, Monsieur Philippe Buisson.

Date du prochain Conseil Municipal à confirmer, le lundi 24 février à 17h30, il sera suivi d'une réunion au foyer avec les associations à 19 heures pour évoquer le projet de commune nouvelle.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 30.

Le Maire

Y. DUMONTEUIL

La secrétaire de séance

F. ROSSIGNOL-XANS